



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Ville de Sarcelles

Cergy-Pontoise, le 15 décembre 2023

Mesures prises en raison du péril imminent de la tour Guyenne à Sarcelles

À Sarcelles, la tour Guyenne (constituée de 67 logements) présente une situation de danger grave et imminent pour ses habitants.

La copropriété, défaillante et qui n'assure plus ses obligations, est placée sous la responsabilité d'un administrateur judiciaire.

Le chauffage collectif est à l'arrêt depuis février 2022. Les habitants utilisent en conséquence des chauffages individuels, parfois non conformes, créant ainsi un risque incendie dont les conséquences seraient dramatiques. La VMC est défectueuse, une colonne sèche est non-conforme, certaines portes coupe-feu sont hors service et des gaines techniques sont régulièrement encombrées. Cette situation a été signifiée au représentant de la copropriété depuis le 6 février 2023.

Un rapport d'expert judiciaire, nommé par le président du Tribunal Administratif et rendu le 19 novembre 2023, a constaté ces nombreux dysfonctionnements et ordonné des travaux urgents de remise en état. A défaut d'exécution de ces travaux, l'expertise judiciaire a enjoint d'évacuer la tour, en raison du danger grave et imminent que représente cette situation pour les occupants.

Un arrêté municipal de mise en sécurité des équipements communs du 4 décembre 2023 a repris ses prescriptions.

Le 7 décembre 2023, l'expert judiciaire a constaté l'absence de réalisation des travaux de sécurisation ordonnés.

La tour doit donc être évacuée.

En droit, il revient aux propriétaires bailleurs de proposer une solution d'hébergement aux locataires titulaires d'un bail.

Toutefois, dans l'hypothèse où les propriétaires seraient à nouveau défaillants, la puissance publique (ville de Sarcelles et État) ont décidé de proposer et de prendre en charge des solutions d'hébergement aux locataires titulaires d'un bail.

Bureau de la communication interministérielle

Bureau : 01 34 20 94 58
Portable : 06 80 28 62 40
Mél : pref-communication@val-doise.gouv.fr

5, Avenue Bernard Hirsch
CS 20105
95010 Cergy-Pontoise Cedex

Les pouvoirs publics se mobilisent pour assurer l'exécution matérielle de l'évacuation dans les meilleures conditions. Les services de l'État (sous-préfecture de Sarcelles, DDETS, DDT, ARS), la ville de Sarcelles, les bailleurs sociaux CDC Habitat et Segens, le GIP Habitat et Interventions Sociales et le Samu Social de Paris ont aussi travaillé en partenariat étroit dans cette perspective.

En raison de l'imminence de cette évacuation, il est recommandé aux habitants de prendre toutes les dispositions afin de se préparer à quitter leur logement.

À l'issue de l'évacuation, la tour sera sécurisée et rendue inaccessible. Tant que les travaux prescrits par l'arrêté municipal de mise en sécurité des équipements communs n'auront pas été réalisés, cette tour demeurera interdite à l'habitation.

Les incendies dans des immeubles d'habitation à Vaux-en-Velin (le 16 décembre 2022) et Stains (le 24 novembre 2023) ont malheureusement fait plusieurs victimes. Ces drames obligent les pouvoirs publics à agir au mieux pour la mise en sécurité des personnes.